

Compte rendu de la réunion publique du samedi 25 novembre 2017

(Septième réunion publique depuis la nouvelle mandature de mars 2014)

Membres du conseil présents : Dominique FRÊLON, Patrick DAUMAY, Jean-Louis GUTIERRES, Charlotte FOUQUET, Jérôme LOUAULT, Rachel JACQUET.

Agents présents : Angélique THEAUDIERE, Laurent NONET.

Administrés : environ une trentaine

1/ Ouverture de la réunion par M. Dominique FRÊLON vers 15h00 avec un mot d'accueil. Monsieur le Maire tient à rassurer les administrés sur son état de santé et confirme qu'il va très bien.

2/ Résultat du questionnaire d'information de décembre 2016 :

Monsieur le Maire rappelle qu'un questionnaire a été distribué dans les boîtes à lettres des foyers de la commune, fin 2016, afin de recueillir leurs avis sur différents besoins et ainsi permettre aux membres du conseil municipal d'orienter les projets de la commune vers ces besoins.

M. Patrick DAUMAY, qui a centralisé les questionnaires, prend la parole pour donner les résultats de ce sondage. Sur la totalité des questionnaires distribués, seul 30% des administrés ont répondu et voici leurs réponses :

a. 22 foyers ont répondu être intéressés par une garderie périscolaire

La garderie périscolaire a ouvert ses portes en septembre 2017 et accueille les enfants de 7h00 à 8h30 et de 16h20 à 19h00.

A ce jour, seuls deux enfants fréquentent la garderie quotidiennement et trois sont inscrits pour une fréquentation occasionnelle. Plusieurs parents se sont déjà rapprochés de la Mairie pour de futures inscriptions, notamment au printemps 2018.

Une visite de la garderie sera programmée le samedi 13 janvier 2018, à l'occasion des vœux du Maire, pour celles et ceux qui le souhaitent.

b. 33 foyers ont répondu être intéressés par une mutuelle communale

De plus en plus de municipalités choisissent de mettre en place une mutuelle communale pour permettre à leurs habitants de faire des économies sur leur budget "santé". Tous les habitants intéressés peuvent alors s'unir pour obtenir des conditions tarifaires nettement plus compétitives auprès de l'assureur sélectionné, avec des cotisations jusqu'à 50 % moins élevées pour le même niveau de prestations.

Chaque administré est libre d'adhérer à cette mutuelle, à la seule condition qu'il réside sur le territoire de la commune. Au vu de notre sondage, il semble que les retraités et les agriculteurs soient fortement intéressés par ce concept.

Monsieur le Maire a pris contact avec la société AXA qui viendra présenter aux personnes intéressées les offres qu'elle propose.

c. 44 foyers ont répondu être intéressés par un commerce

Certains administrés ont pu remarquer, notamment grâce à l'article paru dans le quotidien "La Nouvelle République", que la commune envisage d'acquérir le Bar de l'Union, fermé au public depuis 2011.

Monsieur le Maire explique que les commerces tenus dans nos communes rurales permettent difficilement de faire vivre leur gérant et ont souvent une durée de vie réduite au vu de leur faible chiffre d'affaires.

C'est pourquoi, après de nombreuses réflexions et au vu de la nécessité de préserver un commerce de proximité pour PAULMY, Monsieur le Maire propose une solution alternative.

Dans l'immédiat, le Bar de l'Union sera acquis pour utiliser uniquement le rez-de-chaussée :

- La grande salle sera utilisée pour installer des distributeurs automatisés ouvert de 6 heures à 23 heures et permettant d'obtenir des produits uniquement issus de producteurs locaux : pain, fruits et légumes, œufs, fromages,... Ce système a déjà été mis en place par des producteurs indépendants mais c'est la première fois, en France, que ce type de projet sera porté par une collectivité. La Communauté de Communes Loches Sud Touraine et plus particulièrement Sud Touraine Active, nous aide à monter ce projet pour trouver la forme juridique la plus adaptée. Elle souhaite également pouvoir reproduire le concept sur le territoire si ce projet atypique fonctionne.
- La partie bar sera réhabilitée ultérieurement : elle pourrait servir de bar éphémère pour faire vivre le bourg le weekend par exemple. Monsieur le Maire est en négociation avec M. Jacky PINEAU pour l'achat de sa licence IV.

L'étage pourra faire l'objet d'un second projet, non défini à ce jour.

d. 26 foyers ont répondu être intéressés par des cours d'informatique

M. Jean-Louis GUTIERRES et M. Claude HUITEMA, en charge de ce dossier, indiquent à l'assemblée que les cours débuteront mi-janvier 2018, à raison d'une séance hebdomadaire de deux heures.

Une première réunion sera l'occasion de faire le point sur ce que les personnes intéressées attendent de ce type de cours et permettra aux intervenants de présenter ce qu'ils sont en mesure de transmettre.

Un point semble important à rappeler : les administrés qui souhaitent s'inscrire à ces sessions de formation devront être en possession de leur propre équipement à savoir un ordinateur portable et avoir à leur domicile un accès internet leur permettant de configurer leur ordinateur et de pratiquer à la maison. Chacun est libre de se rapprocher de son fournisseur téléphonique pour connaître les offres internet qu'il propose.

En ce qui concerne l'achat d'un équipement type PC, M. Jean-Louis GUTIERRES se propose de rencontrer des prestataires informatiques, notamment la société MSI Mangouste, domiciliée à Ligueil, pour connaître leurs tarifs en cas de commande groupée.

M. Claude HUITEMA souhaite préciser que les "formateurs" n'interviendront ni pour la configuration du matériel, ni pour la maintenance des ordinateurs, d'où l'intérêt de choisir un prestataire de proximité.

e. 22 foyers ont répondu être intéressés par une bibliothèque communale

Les étagères de la bibliothèque seront confectionnées par la SARL FRÊLON et montées par des bénévoles, dans la partie gauche de la salle polyvalente. Cette bibliothèque sera alimentée par les dons et/ou prêts de livres des administrés. Cet endroit sera un lieu autonome où chacun pourra échanger et emprunter des livres. La municipalité compte sur le savoir-vivre de chacun pour que ce lieu de rencontre puisse perdurer.

3/ Agence Postale Communale (APC)

Suite à l'enquête effectuée auprès des administrés en décembre 2016, Monsieur le Maire avait émis la possibilité d'ouvrir une Agence Postale Communale au sein de la commune afin de répondre aux besoins de la population. Après un entretien avec Mme LEBLANC, responsable des ouvertures d'APC en Indre-et-Loire, la commune de PAULMY ne pourra pas bénéficier de cette agence. En effet, les APC ou point poste pour les commerces, ne sont ouverts que dans les communes où l'agence postale déjà en place a fermé récemment. Après vérification, l'agence postale de PAULMY a fermé ses portes dans le début des années 1970, ce qui ne correspond pas aux critères d'éligibilité.

4/ Point sur les travaux 2017

a. Cimetière

La parcelle A447 située au-dessus du cimetière a été aménagée de façon à créer un parking "bas" permettant l'accès des personnes à mobilité réduite au sein du cimetière et un parking "haut" permettant aux usagers du cimetière de pouvoir stationner en toute sécurité.

Lors de ces travaux, une partie du mur s'est écroulée suite aux vibrations des engins mécaniques. Dans la mesure où refaire le mur à l'identique engendrerait un coût de plus de 8.000 euros, la municipalité a fait appel à un paysagiste pour trouver une solution de remplacement alternative.

Enfin, un jardin du souvenir sera créé, courant 2018, sur la partie engazonnée située entre les deux parkings susmentionnés.

b. Plateaux ralentisseurs

Suite à des excès de vitesse constatés quotidiennement dans notre agglomération, la municipalité en accord avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a mis en place deux plateaux ralentisseurs sur la route départementale n° 60 et la route départementale n°100. Bien que contestés par certains automobilistes, la vitesse des véhicules a semble-t-il baissé au sein de notre commune.

c. Menuiseries du bâtiment de la Mairie

L'entreprise CHABOISSON, en charge du changement des portes du secrétariat de Mairie, de la salle de conseil et de la salle des associations interviendra début décembre 2017 et clôturera ainsi les travaux de réalisation de notre Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour l'année 1.

5/ Travaux 2018

- a. La commune va signer l'acte d'achat du Bar de l'Union et réalisera des travaux de mise aux normes : installation électrique, installation de plomberie, changement des menuiseries, création d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite, vidéosurveillance et système de portes automatiques et sécurisées.
- b. L'aménagement paysager du terrain situé derrière l'église débutera au printemps pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder à l'église. Sans cette mise

aux normes obligatoires, cette dernière devra être fermée au public et plus aucune manifestation ne pourra y avoir lieu. Cette fermeture irait à l'encontre des souhaits de la Paroisse qui souhaite faire revivre notre village en célébrant une messe, environ toutes les huit semaines.

Monsieur le Maire précise que la petite salle jouxtant l'église, acquise en même temps que le terrain, restera à la disposition de la paroisse lors des cérémonies.

6/ Courrier

Monsieur le Maire informe les personnes présentes qu'il a reçu un courrier de l'une de nos administrés, constatant des débordements sur les règles de vie dans notre commune.

Avant toute chose, Monsieur le Maire rappelle qu'il est présent deux fois par semaine à la Mairie et qu'il est disponible sur rendez-vous pour entendre de vive voix ce que le présent courrier, lui reproche.

Monsieur le Maire souhaite malgré tout faire le point sur quelques règles de bonnes conduites :

- Le feu est strictement interdit, dans la mesure où nous sommes desservis par des déchetteries dans les communes voisines. Une tolérance peut être observée par Monsieur le Maire dans la limite du raisonnable.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et sous la surveillance de leur maître pour éviter qu'il ne détériore les ordures ménagères ou qu'il ne provoque des accidents de la circulation.
- Des containers à poubelles communaux sont à la portée de tous pour que les sacs ne se retrouvent pas à même le sol. Pour les administrés qui le souhaitent, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a fait le choix de favoriser l'équipement des ménages en bacs. Ces bacs limitent la manutention des sacs et permettent une présentation plus hygiénique des déchets. Loches Sud Touraine propose des bacs noirs et jaunes homologués à des tarifs attractifs pour les habitants. Les commandes peuvent être passées à la Mairie.
- Les déjections d'animaux doivent être ramassées par les propriétaires de ces derniers. Les gravillons de la rue de la Sellerie vont être balayés pour permettre un nettoyage plus facile des trottoirs qui semble-t-il en sont régulièrement recouverts.

7/ ADMR (Aide à domicile en milieu rural)

L'ADMR est à la recherche de bénévoles pour tenir le bureau de l'association et pour aider au fonctionnement de celle-ci. Mme Lucile GABORIAU, responsable de l'ADMR représentant les communes du Grand-Pressigny, du Petit Pressigny, de La Celle Guenand, de Barrou, de La Guerche et de PAULMY est intervenue lors du conseil municipal du 24 octobre 2017 pour rappeler les principales missions de cette association, plus que nécessaire dans notre commune rurale.

L'ADMR emploie des personnes qui se rendent au domicile des administrés pour :

- La garde d'enfant
- L'entretien du domicile
- Les soins à domicile qui constituent une part importante de leurs actions (l'association nous a fait remarquer qu'elle manque d'aide-soignant(e)s dans ses effectifs)
- L'aide aux seniors
- L'aide aux personnes à mobilité réduite.

Sur notre commune, neuf personnes font appel à l'ADMR ce qui représente environ 900 heures par an.

8/ Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

Le Trésor Public a envoyé de façon prématurée, des relances pour le paiement de la REOM, y compris aux redevables ayant choisi le paiement par prélèvement automatique et avant la date limite de recouvrement.

Cette erreur de leur part a généré de nombreux appels et questions à la communauté de communes. Monsieur le Maire tient à rassurer les personnes qui auraient reçu ce type de courrier car il s'agit d'un rappel intempestif trop précoce. La date limite de paiement n'étant pas atteinte et les prélèvements pas effectués sur les compte bancaires des particuliers, ils auront lieu comme prévu à la date indiquée sur le premier avis de somme à payer qu'ils ont reçus.

9/ Paiement trésorerie

Depuis 2014, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met en œuvre un plan d'action nationale visant à réduire le volume du numéraire circulant dans ses structures en offrant parallèlement des alternatives variées et modernes de paiement aux usagers (prélèvement automatique, carte bancaire, paiement par internet).

C'est en ce sens, et afin d'améliorer la sécurité des agents publics maniant des fonds face à l'augmentation constatée des incivilités et des agressions à leur rencontre, que l'article 19 de la loi de finances rectificative pour 2013 a abaissé à 300 euros le plafond d'encaissement en espèce de toute créance publique. Cette mesure sera appliquée au 1^{er} janvier 2018.

10/ Nouveau médecin au Grand-Pressigny

Voici les coordonnées du nouveau médecin généraliste installé au Grand-Pressigny : Maria-Eugenia Guerrero, 17 r Docteur LEVEILLE, 37350 LE GRAND PRESSIGNY. Elle peut être consultée à son cabinet et se déplace également à domicile.

11/ Sapins de Noël

M. Laurent NONET, agent communal, a mis en place comme chaque année des sapins de Noël, à différents endroits de la commune. Il compte sur la volonté de chacun d'embellir notre commune, pour qu'ils soient décorés.

12/ Syndicat d'Initiative

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau président du syndicat d'Initiative : M. Etienne DROUOT, domicilié à PAULMY au lieudit La Taille.

M. DROUOT en profite pour présenter la fête de la Saint Eloi qui aura lieu le samedi 9 décembre 2017 à la salle des fêtes de PAULMY. Les réservations pour le repas sont encore ouvertes. Le repas sera intégralement fait maison pour un prix de 20 euros par personne.

13/ Clôture

Monsieur le Maire convie les administrés présents, au traditionnel verre de l'amitié et indique que la prochaine réunion publique aura lieu un vendredi soir du mois de mai 2018.